

Autre lieu, autre bagarre. À Saint-ment, il est transporté à l'hôpital de surveillance de la discothèque, qui ge » n'a été identifié en France.

# Le barrage du Pont-Rolland pourrait être détruit

En péril depuis plusieurs années, le barrage hydroélectrique, situé entre Hillion et Morieux (Lamballe-Armor), pourrait disparaître du paysage. Mais les opposants n'ont pas dit leur dernier mot.



Les appels d'offres lancés par l'État pour le rachat du barrage du Pont-Rolland sont restés jusqu'à présent infructueux.

(PHOTO : ARCHIVES OUEST-FRANCE)

Le barrage du Pont-Rolland est situé sur l'estuaire du Gouessant, à cheval entre les communes d'Hillion et Morieux (Lamballe-Armor). Il a été construit entre 1933 et 1936 et a fait l'objet d'une concession à EDF pour la production d'hydroélectricité.

La concession est échue depuis 2010. Mais EDF a continué l'exploitation jusqu'en 2014. Depuis, la production d'électricité est à l'arrêt. Ce barrage, d'une longueur de 102 m pour une hauteur de près de 20 m et d'une superficie de 25 ha, représentait une production annuelle moyenne de 2 700 MWh.

En 2017 et 2020, deux appels à projet « visant à la reprise d'exploitation énergétique du barrage de Pont-Rolland » ont été lancés par l'État, avec « la cession de l'usine hydroélectrique et ses biens associés, dont le barrage et le plan d'eau », rappelle la préfecture. Mais ces derniers ont été infructueux. Chaque année, l'État dépenserait 50 000 € pour l'entretien du barrage, selon les opposants au projet de destruction.

Vers un financement participatif ?

Vu l'absence de réponse opérante et « considérant la faible production d'électricité du barrage (moins d'un tiers d'une éolienne), la fin de la vocation énergétique de cet ouvrage a été confirmée par le ministère de la Transition écologique, qui oriente le devenir du site vers sa remise en l'état naturel », avance la préfecture. En clair, la destruction du barrage.

« Toutefois, cette renaturation fait et fera l'objet de consultations avec les collectivités et, dans un cadre plus large, afin de connaître d'éventuels projets sur le site et d'examiner les conditions de leur mise en œuvre », poursuit la préfecture.

Depuis la vente du barrage, un collectif de citoyens s'est créé. Parmi ses membres, André Ollivro, ancien ingénieur chez Gaz de France, connu pour sa lutte contre les marées vertes. Pour lui, « il faut une volonté politique pour agir ».

Selon André Ollivro, le barrage peut être encore utilisé. D'autant que la destruction « coûterait entre 2 et 4 millions d'euros ». Il y a aussi de multiples usages possibles autour de cet ouvrage industriel, comme en faire un lieu pédagogique « autour de la production d'électricité ».

Le collectif est toujours très actif. Ses membres souhaitent lancer une campagne de financement participatif, afin de « soutenir le SDE (syndicat départemental d'énergie) ou un autre entrepreneur » pour la reprise du barrage. Une rencontre avec la DDTM (direction départementale des territoires et de la mer) est également prévue, mi-mars.

En marge du collectif, une pétition a été lancée le 10 février sur le site internet change.org pour « sauver le barrage hydroélectrique ». « Avec la pétition, on souhaite sensibiliser la population pour qu'elle s'approprie le projet », indiquent les deux auteurs de cette initiative, qui préfèrent rester anonymes. « On veut lancer le débat et aussi interpeller les élus », pour-

suivent-ils. Pour eux, « cet abandon du patrimoine industriel producteur d'électricité renouvelable, non polluante, est incompréhensible et inadmissible ».

Et les élus locaux ?

Un temps intéressé, le SDE n'a finalement pas fait d'offre en 2018. Annie Guennou, maire d'Hillion, revient sur les deux appels à projet infructueux : « C'est regrettable. On ne pouvait pas se positionner au niveau de la commune. Il faut un gros projet. Une collectivité ne peut pas mener seule une telle démarche. Aujourd'hui, il faut faire quelque chose et avancer. »

Ce barrage est « une réserve d'eau importante et c'est aussi un filtre vers la mer, rappelle l'élue, qui n'a pas encore été contactée par les services de l'État à la suite de la décision de la remise du site en l'état naturel. Si cela se réalise, il faudra pratiquer un curetage, vu toute la vase qui s'y trouve. J'espère que des moyens seront mis en œuvre en conséquence. »

La mairie de Lamballe a été contactée par la préfecture pour savoir si elle était intéressée par les parcelles et les

bâties du barrage. « On préfère attendre avant de donner une réponse. Il faut des échanges plus précis avec la préfecture », indique Pierrick Briens, maire délégué de Morieux.

L'agglomération de Lamballe Terre et Mer a, quant à elle, proposé un tour de table avec les parties concernées, « afin d'identifier les projets éventuels après l'effacement du barrage ».

Une date est « en cours de calage ». Le sujet du barrage du Pont-Rolland était également à l'ordre du jour du comité local de la baie de Saint-Brieuc de l'association Eau et rivières de Bretagne, début février. « Il faut faire un choix pour cet ouvrage qui n'avait pas d'autre vocation que la production d'électricité », indique l'association. La libre circulation des espèces et des sédiments est une condition indispensable à l'atteinte de l'objectif de bon état des cours d'eau fixé par la directive-cadre sur l'eau. Dans ces conditions, l'arasement ou l'effacement de l'ouvrage est la solution à privilégier. » Et de citer l'effacement du barrage de Kernansquillec, en 1996, à Belle-Isle-en-Terre. « Le Léguer a retrouvé son lit naturel. Le fond de vallée est vivant. »

Anne-Lyse RENAULT et Soizic QUÉRO.